

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

N°2022-219

ARRETE PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION

DE TOUS LES TERRAINS DE FOOTBALL

LE 17 ET 18 DECEMBRE 2022

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1 relatif à la sécurité publique, les articles L.2212-1 et L. 2212-2 relatif aux missions de police du Maire,

Considérant que le mauvais temps et le gel de ce week-end pourraient altérer les fibres des terrains synthétiques d'honneur et d'entraînement de football et pourraient également rendre ces terrains glissants.

Considérant que le maire est chargé de prendre toutes dispositions pour préserver la sécurité des personnes et ne peut donc laisser s'exposer des joueurs aux risques d'accidents.

Considérant que les terrains souffriraient trop d'une utilisation dans leur état et seraient peut-être définitivement détruits,

Afin de préserver la sécurité des utilisateurs et le bon état des terrains de football mentionnés ci-dessus.

ARRETE

Article 1 : L'utilisation **de tous les terrains de football**, sis rue René Cassin à Saint Thibault des Vignes, est interdite à tout entraînement et à la compétition **le 17 et le 18 décembre 2022**

Article 2 : Notification du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy
- A Messieurs les présidents des clubs
- Au district de Seine et Marne Nord de Football
- A Madame le Commissaire de Police
- Aux entreprises, services communaux, agents régulièrement mandatés.

Article 3 : Ils seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy.

Le Maire,
Sinclair VOURIOT

